APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE :

Organismes nationaux de services aux arts

La composante **Organismes nationaux de services aux arts** du programme *Appuyer la pratique artistique* finance les organismes canadiens de services aux arts dont le mandat est de promouvoir et de soutenir les arts à l’échelle nationale. Les subventions aident les organismes de services qui sont engagés à maintenir et à renforcer la vitalité de la pratique artistique professionnelle au Canada par la représentation, la promotion et les échanges.

**Type de subvention** –[**de base**](http://conseildesarts.ca/glossaire/subvention-de-base)

**Date limite d’inscription et annonce des résultats** –veuillez consulter la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

Vous devez téléverser la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande.

Le Conseil remboursera les frais de traduction admissibles jusqu’à un montant maximal après avoir reçu le « Formulaire de demande de remboursement des frais de traduction » et la facture du traducteur. Le Conseil n’offre pas de remboursement pour les traductions effectuées à l’interne par les employés de l’organisme. Pour plus de renseignements, et pour accéder au formulaire, consultez les [**options de traduction offertes aux demandes de subventions de base**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/options-de-traduction-offertes-aux-demandes-de-subventions-de-base).

**Montant de la subvention** – Peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des
3 dernières années

**Restrictions** — Votre organisme peut détenir une seule subvention de base à la fois de tout programme du Conseil des arts. Vous ne pouvez pas détenir à la fois une subvention de base et une subvention composite.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité (1er mars au 28-29 février).

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx)au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Vous devez également inscrire votre organisme au [**CADAC**](https://www.lecadac.ca/) (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises. Pour soumettre une demande d’inscription au CADAC, vous devez d’abord parler à un agent de programme pour confirmer votre admissibilité à présenter une demande pour une subvention de base. Le site du CADAC vous demandera de fournir le nom du programme pour lequel vous présentez une demande, ainsi que le nom de l’agent de programme que vous avez consulté.

# CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les organismes nationaux de services aux arts

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Pour être admissible, votre organisme doit :

* recevoir présentement une subvention de base de cette composante. Si votre organisme reçoit présentement une subvention de base d’une autre composante, vous devez communiquer avec votre agent de programme pour confirmer votre admissibilité **avant de présenter une demande**.

**OU** :

* avoir reçu 1 subvention composite ou 3 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des composantes et des programmes suivants : *Déplacements,* *Représentation et promotion, Traduction,* *Activités à petite échelle,* *Fonds Stratégie numérique,* Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, et le Programme de visites d’artistes étrangers.
* être constitué en société sans but lucratif
* travailler avec un personnel professionnel
* offrir depuis au moins 5 ans sans interruption des activités qui soutiennent le domaine artistique professionnel
* avoir eu un revenu annuel excédant 75 000 $ à chacune des 3 dernières années (des exceptions pourraient être prises en compte)

# ACTIVITÉS — Qu’est-ce qui est admissible?

Vous pouvez demander une subvention pour les services aux membres et d’autres activités qui renforcent la vitalité du secteur des arts professionnels à l’échelle nationale. En particulier pour :

* encourager le dialogue, le réseautage et le partage de connaissances
* entreprendre des travaux de recherche et d’analyse
* représenter et promouvoir les arts auprès du public
* proposer des services permanents et nouveaux débouchés pour les artistes et/ou les organismes artistiques

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités financées par une autre composante du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# DÉPENSES — Qu’est-ce qui est couvert?

Toutes les dépenses liées au soutien des activités et services énumérés ci-dessus

# ÉVALUATION — Comment se prennent les décisions?

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Organismes nationaux de services aux arts** du programme *Appuyer la pratique artistique,* en s’appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale **dans chaque catégorie** pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement.

**Pertinence 50 %** (note minimale de 35 sur 50 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 27,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Clarté et caractère unique de votre rôle dans le domaine artistique
* Capacité à répondre aux besoins changeants de votre communauté artistique
* Qualité de vos services et de vos activités
* Soutien de votre communauté artistique

**Impact 30 %** (note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 14,5 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Capacité de renforcer les arts au moyen de vos services et activités
* Engagement à refléter, grâce à vos activités, à l’adhésion de vos membres et à votre structure organisationnelle, la diversité du Canada et de votre secteur artistique, notamment en incluant les [**peuples autochtones**](http://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones), les [**groupes de** **diverses cultures**](http://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures), les [**personnes sourdes ou handicapées**](http://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape) et les [**communautés de langue officielle en situation minoritaire**](http://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire)
* Engagement à contribuer à l’avancement de la parité entre les sexes

**Résilience 20 %** (note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Capacité organisationnelle et expérience démontrées, comprenant la structure organisationnelle, la gouvernance et la planification, de même que les conditions de travail accordées aux artistes participant à vos activités, le cas échéant
* Santé financière, planification adéquate et utilisation efficiente des ressources
* Les conditions de travail professionnelles, y compris les mesures pour créer et maintenir un milieu de travail sécuritaire, pour les personnes participant aux activités de votre organisme

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D’APPUI — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements à propos de votre organisme concernant :

* le contexte et votre rôle au sein du secteur artistique
* les activités et les services de base
* le dernier cycle de financement, y compris les faits saillants, les difficultés et les connaissances acquises
* les plans à venir
* l’engagement à refléter la diversité du Canada et de votre secteur artistique
* vos membres/utilisateurs
* les critères d’adhésion à vos activités et la structure tarifaire
* les honoraires des artistes et la sécurité des conditions de travail, le cas échéant
* les partenaires clés, le cas échéant
* la gestion, y compris la structure administrative, la planification et la santé financière
* les ambitions et les objectifs de votre prochain exercice financier
* les données du CADAC, y compris des états financiers récents. Si vous avez eu, au cours de votre exercice financier achevé le plus récent, un déficit accumulé (ligne 6215 du Formulaire financier du CADAC) qui représente plus de 10 % de vos revenus ou un déficit des actifs nets non affectés (ligne 6310 du Formulaire financier du CADAC) qui représentent plus de 25 % de vos revenus totaux, vous devez téléverser un plan de réduction du déficit qui inclut des cibles et des échéanciers dans votre documentation d’appui. Si les actifs nets présentés dans vos états financiers incluent des actifs affectés ou des immobilisations, veuillez vous assurer qu’ils sont présentés comme tels dans le Formulaire financier du CADAC.

Vous devrez également soumettre :

* des exemples de vos activités (ateliers, recherche, documents de conférence, trousses, etc.)
* une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)
* le document Annexes rempli

# VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention.Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant en détail vos résultats.

# PERSONNE-RESSOURCE

Vous **devez** parler à un **agent de programme du Conseil des arts du Canada** avant de présenter une première demande à cette composante.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de cette demande.** (environ 10 mots)
2. **Fin de l’exercice financier**
3. [**Traduction de la demande**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/options-de-traduction-offertes-aux-demandes-de-subventions-de-base) **vers l’anglais** **Toutes les demandes soumises pour cette composante doivent être traduites.**

🞆 Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction

🞆 Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande

Le Conseil des arts n’est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction.

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : chorales, théâtre, arts visuels, danse, édition de livres.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

## FONDEMENT DE L’ÉVALUATION

1. **Contexte** (environ 1000 mots)

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités et offre ses services. Vous pouvez ajouter des renseignements sur le contexte historique ou culturel du secteur artistique que vous représentez, votre région ou communauté et sur vos activités et services.

1. **Définissez votre rôle dans le secteur artistique ainsi que les activités et les services réguliers fournis par votre organisme. Expliquez comment votre organisme demeure réceptif à sa communauté artistique et comment les activités et les services qu’il propose permettent de renforcer la pratique artistique professionnelle.** (environ 1000 mots)
2. **Présentez les membres de votre organisme et ceux qui utilisent ses services. Indiquez le nombre et les catégories (le cas échéant) des membres ou des utilisateurs pour chacune des 5** **dernières années. Indiquez les critères d’adhésion des membres et des utilisateurs, ainsi la structure tarifaire.** (environ 750 mots) 
3. **Rapport sur le cycle précédent** (environ 1000 mots)

Faites un résumé général de votre dernier cycle de financement. Indiquez les faits saillants, les défis et les connaissances tirées de votre expérience.

Si votre organisme avait précisé des objectifs dans sa dernière demande, ajoutez-les et faites part de vos progrès à ce jour. Expliquez comment cette expérience guide vos projets futurs.

S’il s’agit de votre première demande, décrivez vos activités au cours des 2 dernières années.

Afin d’éviter de vous répéter, veuillez noter que vous fournirez une liste détaillée d'activités dans la section Annexes du formulaire

1. **Plans pour l’avenir** (environ 1000 mots)

Résumez votre plan d’action pour les années dans lesquelles s’inscrit votre demande de financement. Le résumé doit rester général, mais donnez quelques exemples précis. Les plans pour les années 1 et 2 de la subvention de base devraient être plus détaillés; les plans pour les années 3 et 4 peuvent être plus généraux.

1. **Diversité** (environ 750 mots)

Décrivez l’engagement de votre organisme à refléter — par ses activités, sa composition et sa structure organisationnelle — la diversité du Canada et du secteur artistique que vous servez, particulièrement en ce qui concerne l’inclusion et la participation des [Peuples autochtones](https://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones), des [groupes de diverses cultures](https://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures), des [personnes sourdes ou handicapées](https://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape) et des [communautés de langue officielle en situation minoritaire](https://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire). Décrivez comment votre organisme s’engage à contribuer à l’avancement de la parité entre les sexes ou de la diversité des genres.

1. **Fonctionnement** (environ 1000 mots)

Présentez :

* la structure administrative qui appuie les activités de votre organisme
* le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
* le processus de votre organisme en matière de planification de la relève et de recrutement des membres du personnel clé ou du conseil d’administration (ou l’équivalent)
* les conditions de travail professionnelles des personnes impliquées dans vos activités (les cachets versés aux artistes, la sécurité des conditions de travail, les opportunités de perfectionnement professionnel et autres, les politiques pour assurer des milieux de travail respectueux, par exemple)
* les partenariats clés, le cas échéant.
1. **Finances** (environ 500 mots)

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

Veuillez fournir une justification si vous avez un surplus de plus de 15 % ou des réserves non affectées.

Vous devez téléverser un plan de réduction du déficit dans la section « 4 – Documents requis » si vous avez eu, au cours de votre exercice financier achevé le plus récent, un déficit accumulé qui représente plus de 10 % de vos revenus ou un déficit des actifs nets non affectés qui représentent plus de 25 % de vos revenus totaux.

1. **Ambitions et objectifs** (environ 500 mots)

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s’inscrivent dans sa mission et le contexte dans lequel il exerce ses activités.

1. **Observations supplémentaires** (environ 500 mots)

Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

## DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

1. **Montant annuel demandé** 

Peut atteindre 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 dernières années.

Le montant que vous inscrivez ici est le montant **annuel** de la subvention demandée.

Ce montant doit correspondre à celui demandé dans votre Formulaire financier pour les organismes artistiques (CADAC, ligne 4415)pour chaque exercice financier connexe.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

1. **Total du montant demandé**

Ce montant devrait être égal au montant annuel demandé x 4 ans.

1. **Si vous connaissez votre numéro d’identification CADAC, veuillez le fournir.**

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Complétez le document Annexes.**
2. **Fournir un plan de réduction du déficit, le cas échéant.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre au moins un document d’appui.**

Le matériel d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.